

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 juin 2026

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Point 15 : Chambre régionale des comptes Grand Est – rapport d’observations définitives relatif au contrôle coordonné sur l’accès au logement social dans l’agglomération de Strasbourg

La Chambre régionale des comptes Grand Est a procédé ces derniers mois à un *contrôle coordonné sur l'accès au logement social dans l'agglomération de Strasbourg*, qui a porté sur les exercices 2021 et suivants, dont le rapport d’observations définitives est à présent communicable. Quatre bailleurs sociaux ont également été interrogés dans le cadre du contrôle : Habitation Moderne, Ophéa, le Foyer moderne de Schiltigheim et Alsace Habitat, ainsi que l'AREAL. Une seule recommandation a été formulée, à l'attention de l'Eurométropole, des bailleurs et de l'AREAL, relative à la réalisation d'une analyse partagée et approfondie des refus de logements sociaux et des besoins sociaux sur le territoire de l'Eurométropole.

Selon l'article L 243-6 du code des juridictions financières, les rapports d'observations définitives sont communiqués par l'exécutif de l'EPCI à son assemblée délibérante dès sa plus proche réunion. Ils font l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; ils sont joints à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donnent lieu à un débat.

Il appartient également au conseil municipal de Lampertheim de débattre de ce rapport et de prendre acte des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DEBAT et PREND ACTE des observations de la Chambre Régionale des Comptes sur le rapport d’observations définitives relatif au contrôle coordonné sur l’accès au logement social dans l’agglomération de Strasbourg.

ADOpte A L’UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme.
Lampertheim, le 24 juin 2026

Maxime SCHOTT



Secrétaire de séance



Murielle FABRE,

Maire de Lampertheim